

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 28 janvier. — Un courrier avec des lettres très importantes pour M. van Zaylen van der Velt, est arrivé hier de Hollande, sur le bateau vapeur l'*Attywood*. Rien n'a transpiré sur leur contenu, mais notre correspondant de La Haye nous apprend qu'elles ne contiennent que les explications demandées à la Hollande relativement au passage de l'Escaut, et qu'elles sont de nature à faire prévoir un prompt arrangement des différends existans entre la Belgique et la Hollande. Nous avons l'assurance que le principe de la liberté de l'Escaut est positivement admis par le gouvernement hollandais pour les vaisseaux portant pavillon neutre ou appartenant à une nation amie, et que les exceptions temporaires ont été déclarées n'être que le résultat des circonstances extraordinaires qui ont motivé leur adoption. Si cette version est exacte, nous avons des raisons pour la croire telle) les négociations entre la Hollande, la France et l'Angleterre reprendront nécessairement leurs cours.

(*Courier*.)

— L'ambassadeur turc a eu une longue conférence avec le comte Palmerston, samedi, dans la soirée. M. le prince de Talleyrand a rendu visite au même jour au vicomte Palmerston.

— Le prince de Talleyrand et le ministre belge ont eu hier une entrevue avec le vicomte Palmerston.

— Mercredi dernier, un jury a été convoqué dans le quartier de Westminster, à Londres, par le secrétaire d'état lord Melbourne pour prononcer sur le genre de mort d'une femme de 24 ans, nommée Elisa Edwards, auparavant actrice, qui a été décapitée, dit-on, sous les auspices de Talma. Comme elle n'avait pas de famille, on avait porté son corps à l'hôpital pour le disséquer, quand à leur grande surprise les chirurgiens découvrirent que cette prétendue femme avait été un homme. Le jury ne fut pas moins surpris. Cela est impossible, dit-il un juré; voyez cette chevelure si douce; et ces boucles d'oreille, dit un second. C'est ce que l'on a vu de plus extraordinaire, reprit un troisième, je doute presque du témoignage de mes sens.

Pour rendre les jurés encore plus perplexes, une autre femme déclara que la défunte avait toujours passé pour sa sœur et avait vécu avec elle sans qu'aucun soupçon sur son sexe se soit élevé jamais dans l'esprit de la commensale. Enfin on produisit des lettres d'amour que plusieurs gentlemen avaient adressées à Elisa Edwards. A la demande du jury, la décision a été suspendue jusqu'au lendemain pour être bien sûr qu'il n'y a pas eu changement de corps.

OUVERTURE DU PARLEMENT.

La chambre des pairs s'est réunie le 29 janvier, à deux heures. L'évêque de Hereford a récité les prières.

Le lord chancelier est entré 20 minutes après; et l'huissier de la verge noire a aussitôt sommé les communes de venir entendre la lecture de la commission royale.

Les lords commissaires étaient le lord chancelier, le comte Grey, le duc de Richmond, le marquis de Lansdown, et lord Auckland.

Le lord chancelier a dit :
« Sa Majesté ne jugeant pas convenable de se rendre aujourd'hui en personne pour faire l'ouverture du parlement, un message a été proposé, il en sera donné lecture. »

Cent à deux cents membres de la chambre des communes, parmi lesquels on a remarqué les lords

John Russell et Althorp, sir James Graham et la plupart des membres influens des deux partis, s'étant présentés à la barre, le lord chancelier a pris la parole et s'est exprimé ainsi :

« Mylords et Messieurs de la chambre des communes,

« Je suis chargé par S. M. de vous informer qu'aussitôt que les formalités nécessaires pour la tenue du parlement seront accomplies, S. M. se rendra ici en personne et vous annoncera les causes pour lesquels vous êtes convoqués.

« Messieurs de la chambre des communes, la première opération nécessaire que vous devez adopter, est de procéder à l'élection d'un orateur (*speaker*), ce que vous ferez sans perte de temps, et vous présenterez ici la personne que vous élirez pour présider vos séances, jeudi prochain, à deux heures, pour recevoir l'approbation de S. M. »

Les communes se sont alors retirées. Aucun des pairs nouvellement créés n'était présent; ils prendront séance jeudi prochain. Les pairs suivans ont prêté serment : Lord Grey, le duc de Richmond, les comtes de Tankerville, Eldon Teynham, Verulam, Roselyn et le duc d'Argyle. Leurs seigneuries se sont ajournées à 3 heures et demie.

La chambre des communes a présenté une réunion de membres plus nombreuse qu'on n'en ait jamais remarqué le premier jour d'un nouveau parlement. Sur le banc ministériel étaient l'avocat-général; MM. Cobbett, lord Althorp, sir James Graham, MM. C. Grant, Stanley, Hobhouse et lord John Russell.

Sur le premier ban de l'opposition étaient assis le marquis de Chandos, sir Robert Peel, M. Goulburn, M. Daniel O'Connell et quelques nouveaux membres.

Après le retour des membres qui avaient été à la chambre des pairs, M. Hobhouse s'est opposé à la réélection de M. Sutton, comme président, parce qu'il jouit déjà d'une pension comme ancien orateur, et que par sa réélection, il la cumulerait avec le salaire qu'il tirera comme président actuel. Il a proposé pour ce poste M. Littleton.

Lord Morpeth a proposé M. Sutton, et sir F. Burdett a appuyé cette motion.

M. Littleton a déclaré qu'il ne voulait pas être candidat pour la présidence.

M. O'Connell a dit qu'il ne consentirait pas à ce que M. Hume retirât sa motion, sans avoir entendu préalablement l'avis de la chambre.

Les discussions continuaient, quand les journaux du soir sont mis sous presse.

FRANCE.

Paris, le 29 janvier. — La maladie du maréchal Soult paraît avoir atteint son terme. Le président du conseil a récemment été reçu chez le roi.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« MM. Orfila et Auvitty, sont de retour de leur mission à Blaie.

« Nous pouvons annoncer d'une manière positive que la santé de la duchesse de Berry est tout à fait satisfaisante. »

— On annonce pour la semaine prochaine le retour de M. Pozzo di Borgo à Paris.

— D'après le conseil des ulémas assemblés, Mahmoud a refusé positivement le secours de la Russie. (*Gazette de France*.)

— L'emprunt relatif à la Grèce n'est point encore consommé; l'incertitude résulte de ce qu'on craint que la chambre ne repousse le projet présenté.

— On lit dans le *Courrier* :

« Tout ce qui augmente la circulation industrielle, alimente les besoins et l'aisance du peuple, développe les moyens de travail, et produit l'ordre qui est le premier besoin du gouvernement. Sous ces divers rapports, l'établissement des banques et des comptoirs d'escompte est l'un des objets qui doivent attirer le plus sérieusement l'attention de la presse, du ministère et des chambres. »

Nous trouvons dans le *Temps* les détails suivans sur le parti orangiste en Belgique :

« Le monarque hollandais avait eu le talent de se créer un grand nombre de partisans en s'appuyant sur les intérêts matériels, mais il éprouva combien cette base est loin de suffire à la solidité d'un gouvernement qui méprise et heurte de front le sentiment de la nationalité et les droits imprescriptibles d'un peuple fier qui veut être indépendant.

« A la classe des orangistes du commerce, classe naturellement nombreuse, venaient se joindre celle du petit nombre de Belges employés dans les fonctions publiques, et celle d'une portion notable de la noblesse que ses principes n'éloignaient pas de la cour et que son orgueil aristocratique y avait naturalisée. Telle était, telle est encore aujourd'hui la composition du parti dont je cherche à vous tracer le caractère.

« Il est facile de concevoir que la révolution n'a trouvé dans tous ses membres que des adversaires purement contemplatifs. Si la révolution française a pour ennemis des hommes qu'aveugle un dogme politique inexorable, un dévouement absolu et souvent actif, ce qui ne les a pas empêchés, néanmoins, de rester dans l'ombre au jour du combat; combien n'est-il pas plus naturel que la révolution belge ait vu ses ennemis rester spectateurs oisifs et impuissans de tous ses actes, puisque chez eux il n'y a ni croyance, ni dogme, ni dévouement enthousiaste, mais seulement intérêt !

« Aussi, tandis que, après une première période de stupeur, le parti carliste a réussi à soulever des provinces, à organiser la révolte, à inquiéter la révolution française, en Belgique, le parti orangiste, confiné dans ses comptoirs, dans quelques châteaux, dans les ateliers de quelques journaux plus audacieux qu'habiles, plus imprudens que raisonnés, n'a manifesté ses affections que par des voies détournées et tout à fait inefficaces. Même à l'époque de l'invasion du mois d'août, il n'a pu, ni peut-être osé proclamer dans un seul village la restauration qui se présentait, triomphante, dans la personne du prince d'Orange. Nous ne ferons pas l'honneur à ce parti de compter comme des efforts de sa part, les menées des Grégoire, des Borremans, ni la prétendue conspiration formée sous les auspices de lord Ponsonby. Une voile épaisse couvre encore ces incidens que les investigations de la justice n'ont pas suffisamment éclairés. Il y a loin de là à la certitude toute physique des levées de boucliers carlistes.

« Rien n'a plus contribué à décrier l'orangisme que ses invocations à la puissance des bayonnettes du Nord. En vain quelques organes plus prudents du parti ont-ils affecté, dans les premiers tems, quelque sympathie pour le nouveau gouvernement de France. Cette physionomie grimée n'a point été adoptée par le reste du parti qui n'a pas craint d'afficher ses préférences pour les trônes absolus et ses regrets en faveur du roi de France déchu. Une pareille contradiction a achevé de mettre à jour la véritable pensée des orangistes, et a montré à tous les yeux que cette pensée n'est qu'un calcul !

— Dans la nuit du 22 au 23, quatre forcats se sont évadés de l'hôpital du bague; à Brest, à une heure du matin. Cette évasion a jeté l'alarme dans le port, trois de ces condamnés étant très dangereux: le nommé David, soupçonné d'avoir voulu incendier le port lors de son arrestation au bureau des classes; le nommé Stif, brigand des plus redoutés à Nantes; un riche négociant condamné pour banqueroute frauduleuse, et enfin un quatrième forcat, connu par de nombreux délits au bague de Brest.

Ces quatre forcats avaient eu l'adresse de se faire mettre à l'hôpital dans des lits rapprochés, numéros 73, 74, 75 et 76. Après avoir traversé l'amphithéâtre, dont la porte leur a été ouverte, ils sont descendus dans la cour qui longe la rue de la mairie, ont dressé l'énorme échelle à incendie, que huit hommes ont peine à mouvoir, et sont ainsi parvenus à escalader le mur.

— Le *Journal des Débats* contient un article sur les forces militaires de la Russie, il est précédé de ce petit préambule aigre-doux :

« La *Gazette d'Angsbourg*, dans son numéro du 24 janvier, contient un article daté des frontières de Russie, dans lequel le correspondant russe du journal allemand se plaint de la fausseté des documents à l'aide desquels on se plaint à déprécier en France les forces militaires de la Russie. Ces considérations sont accompagnées de commentaires peu bienveillants, et entr'autres d'un parallèle absurde entre le temps qu'il a fallu à l'armée française pour s'emparer de la lunette Saint-Laurent et la rapidité avec laquelle l'armée russe a emporté les murailles de Varsovie. Il n'y a à ce rapprochement qu'une petite difficulté, c'est que la citadelle d'Avvers est une fortification du premier ordre, et que Varsovie était à peine fortifiée du côté où les Russes ont pénétré dans la ville. D'ailleurs nous n'avons point oublié le siège de Varna, dans la dernière campagne de Turquie.

« Nous avons vu, il y a quelques jours, une statue des forces militaires russes, donnée par le *Constitutionnel*, qui portait l'effectif de l'armée moscovite à 439 720 hommes. Le *Journal des Débats* fait monter la même armée, en tout, à 636,000 hommes. On attribue les renseignements, publiés aujourd'hui par le journal ministériel, à un maréchal dont les relations avec la Russie ont été de nature à lui faire connaître d'une manière précise l'état exact des forces militaires de cette nation. »

— Le *Journal des Débats* raille fort spirituellement le parti carliste, dans un article trop étendu pour être reproduit en entier, et dont nous extrayons ce qui suit :

« Il y a un parti qui depuis quarante ans est le plus faible en France, et depuis quarante ans se croit le plus fort; qui, depuis quarante ans, se berce d'illusions déçues, et en remet l'accomplissement de mois en mois, de jour en jour, sans que les jours, les mois, les années qui s'écoulent, ébranlent son imperturbable confiance, un parti que la nation, toutes les fois qu'elle a eu, je ne dirai pas une raison, mais seulement un prétexte de le faire, a chassé, rechassé, dépouillé, proscrit jusques à la barbarie peut-être, et qui n'en proclame pas moins que toute la nation est pour lui; un parti que la Providence même se lasse de relever avant qu'il se lassât de retomber dans les mêmes illusions et les mêmes fautes; un parti dont on serait presque tenté d'envier la folle assurance, tant l'espoir, toujours certain, d'un triomphe qui n'arrive jamais, lui adoucit l'amertume de ses perpétuelles défaites. Ce parti, c'est celui, je ne dirai pas de la dynastie déchue, la dénomination serait incomplète, mais de l'ancien régime.

... tout le monde est pour lui, la garde nationale qui réprime le désordre, les émeutiers qui le font; la chambre des pairs qui flétrit le régicide, les républicains qui attaquent le trône de juillet; le gouvernement qui repousse des doctrines anarchiques, et l'opposition qui les soutient. Heureux parti! Gens d'un esprit bien fait!

... Où était ce parti le lendemain de la révolution de juillet, quand les chambres délibéraient sur le changement de la dynastie, quand les pavés qui avaient servi à écraser

les ordonnances de juillet pouvaient très bien servir à écraser les députés et le peuple qui proclamaient Louis Philippe roi des Français? Où étaient les otages, les martyrs, quand la révolution de juillet, dans sa colère, bouillonnait encore? Une seule voix, une voix courageuse et sublime, la voix d'un homme que le parti de l'ancien régime avait couvert d'outrages, et qu'il déteste encore aujourd'hui, se fit entendre et protesta.

« Encore une fois, heureux parti! c'est pour lui que le pays a fait la révolution de juillet. »

LEGS A Mlle. MARS.

Nous avons emprunté à un journal des théâtres l'histoire de la succession inopinément échue à Mlle. Mars, histoire merveilleuse et pourtant véritable au fond et dans les principaux détails du récit. Le sujet souriait aux imaginations romanesques, et chacun de broder; puis sont venus les incrédules qui ont tout nié; puis les esprits prosaïques qui ont soufflé sur la poésie de cette aventure pour en tenir l'éclat, et la travestir en une anecdote bien vulgaire, bien triviale. Nous sommes étonnés, de trouver dans la *Revue de Paris* une version qui manque à la fois à la vérité et à l'élégance.

Nous avons reçu de nouveaux renseignements qui confirment les principales circonstances du récit rapporté dans notre feuille, et qui rectifient quelques accessoires inexacts. Le testateur n'était pas, comme on l'a dit, un *vieux marquis*. M. Bussière de Chalabre (nous pouvons le nommer sans offenser sa mémoire) n'avait guère plus de quarante-deux ans lorsqu'il est mort: la passion qu'il avait conçue pour Mlle. Mars durait depuis environ douze ans: elle avait donc pris naissance dans un âge où la folie, qui est le sublime de l'amour, est encore loin du ridicule.

M. de Chalabre n'était d'ailleurs rien moins qu'un maniaque extravagant. Tous ses goûts étaient passionnés, mais tous avaient leurs principes dans une ame noble et dans un esprit élevé. Il aimait l'étude, et il était fou de beaux livres et d'éditions rares; sa succession comprend une belle bibliothèque composée à grand frais et choisie avec goût.

Il donnait libéralement. Un jour qu'il se promenait seul sur le boulevard du Temple, il fut abordé par des petites filles qui mendiaient pour leur mère; il leur donna une pièce d'or; il continuait sa promenade, quand il s'entendit appeler; c'était la mère des petites mendiantes qui lui rapportait sa pièce d'or, croyant qu'il s'était trompé. Touché de cette probité, et songeant peut-être au mot fameux de Molière, il s'arrêta devant la pauvre famille, la suivit dans la chambre qu'elle habitait, s'informa des causes de sa misère, et, satisfait, des renseignements qu'il avait obtenus, pourvut à ses besoins. et légua à chacune des jeunes filles une pension de 1,500 fr., dont se trouve grévé le legs universel.

Adorer Mlle. Mars, et l'adorer douze ans, se passionner pour des beaux livres et enrichir des pauvres, si c'est manie, ce n'est point manie vulgaire. Le Legs de M. de Chalabre vaut bien celui de Marivaux, et Mlle Mars y est parfaite. (*Constitutionnel.*)

BELGIQUE.

ANVERS, LE 31 JANVIER.

LEVÉE DE L'ÉTAT DE SIÈGE D'ANVERS.

Le roi a signé hier soir l'arrêté qui lève l'état de siège d'Anvers, en voici le texte :

Leopold, roi des Belges,
A tous présents et à venir, salut.
Sur la proposition du ministre directeur de la guerre et de l'avis du conseil des ministres,
Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. Notre arrêté en date du 23 octobre 1831, sur la mise en état de siège de la place d'Anvers est rapporté.

Art. 2. Nos ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 30 janvier 1833. Signé LEOPOLD.

Élections. — M. Legrelle, bourgmestre de cette ville et chevalier de l'Ordre Léopold, vient d'être réélu à la chambre des représentants.

Il n'y avait que 275 électeurs et M. Legrelle a réuni 241 suffrages.

M. Smits a obtenu 19 voix.

— Les glaces depuis deux jours ont considérablement diminué dans la rivière; avant midi deux canonnières étaient déjà mouillées en station devant Licfenshoek.

LIÈGE, LE 1^{er} FEVRIER.

La section centrale chargée de l'examen du projet de crédits provisoires, a terminé son travail hier, et conclut à l'adoption. M. Dubus, rapporteur, le communiquera à la chambre dans la séance de vendredi. On nous assure que la discussion de ce projet donnera lieu à des interpellations aux ministres, qui seront invités de faire connaître l'état de notre situation à l'extérieur.

— Le général Desprez vient de recevoir le grand cordon de la Légion-d'Honneur.

— Le colonel Chatry la Fosse, officier français provisoirement au service du gouvernement belge, vient d'être promu, par le roi des Français, au grade de maréchal de camp.

On se félicite généralement de cette promotion, c'est une justice rendue à un vieux soldat d'un mérite reconnu.

— On lit dans le *Journal des Flandres* :

« Le général de Wautier est arrivé hier en notre ville.

« La gendarmerie de la province rentre aujourd'hui en cette ville. »

— Par arrêté royal en date du 27 janvier, la régence de la ville de Verviers et l'administration communale de Hodimont (province de Liège) sont autorisées à contracter avec les brasseurs desdites localités un abonnement pour tenir lieu des droits municipaux à percevoir pendant l'année courante, sur les bières fabriquées dans le rayon de leur octroi.

— On remarque, parmi les souscripteurs de Namur pour les prisonniers hollandais, MM. d'Omalus d'Halloy, ancien gouverneur, et l'avocat Marchot, et une foule de gens déclarant ne savoir pas écrire.

— Le corps des partisans de Capiumont ont abandonné un jour de solde.

— La souscription de Termondé pour les inondés s'élève à 274 fr. M. de Terbecq a signé en tête avec les échevins et toutes les administrations.

— C'est par erreur que quelques journaux ont annoncé qu'il allait être délivré des congés au cinquième ou au sixième de l'effectif de l'armée, depuis le 1^{er} février jusqu'au 1^{er} avril.

Ce qui a pu donner lieu à cette annonce, c'est qu'il est effectivement question, comme cela a toujours eu lieu pendant les quartiers d'hiver, d'accorder un petit nombre de permissions limitées au plus à 15 jours, et avec l'obligation de rejoindre le corps au premier avis, avant l'expiration des permis.

Ces permissions ne seront d'ailleurs accordées qu'aux militaires qui seraient reconnus avoir des affaires pressantes de nature à demander leur présence dans leurs familles, et dont le domicile est à quatre marches, au plus, du lieu de cantonnement de leurs corps respectifs. (*Moniteur.*)

ÉTAT COMPARATIF DES PRODUITS INDIRECTS DE L'EXERCICE 1832.

PRODUITS.	RECETTES EFFECTIVES DE 1831.	RECETTES EFFECTIVES DE 1832, Y COMPRIS LES TERRITOIRES A CÉDER.	AUGMENTAT.	PRODUITS PRÉSUMÉS INDICÉS AU BUDGET DES VOIES ET MOYENS.	AUGMENTAT.	Florins.	Florins.
Données.	1,861,717 08	3,112,597 64	1,250,880 56	2,400,000 00	712,597 64		
Accises.	7,373,194 13	9,198,549 47	1,825,355 34	6,248,000 00	2,950,549 47		
Enregistrement et domaines.	8,234,550 94	11,013,268 77	2,778,735 82	8,987,655 00	2,025,634 76		
Postes.	801,599 92	936,285 80	134,785 88	807,544 84	126,740 96		
	18,271,062 07	24,260,719 67	5,989,657 60	18,445,199 84	5,815,519 83		
					923,000 00		
						4,892,519 83	
						40,354,539 46	

Reste en augmentation réelle sur les prévisions. Le ministre des finances ad. interieur. DUVIVIER.

La question si long-temps douteuse de savoir si l'Escaut était fermé ou restait libre est enfin éclaircie. Voici ce que porte aujourd'hui l'Indépendant : « Nous apprenons d'une manière très-positive, que le 26 janvier, l'ordre est parti de La Haye, de laisser l'Escaut libre aux navires de toutes les nations, à l'exception de la France et de l'Angleterre. Il n'est pas question de la Belgique, qui par conséquent reste dans le droit commun. Nous n'avons pas besoin de dire que la mesure concernant la France et l'Angleterre n'est qu'une représaille de l'embargo. C'est au reste ce que le roi Guillaume a fait déclarer formellement à Londres, en disant qu'il se croyait en droit de nuire au commerce des deux nations qui conspirent contre celui de la Hollande. »

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'article que publie aujourd'hui le Courier anglais sur la question de l'Escaut. (Voyez Londres.)

Les journaux de Gand annoncent deux grands projets. Selon le Messager, le roi Guillaume aurait le dessein d'agrandir le port de Terneuzen, de sorte que cette commune deviendrait bientôt une petite ville où une foule de négocians d'Anvers et de Gand ne tarderaient pas à s'établir. Le Sas de Gand pourrait ainsi devenir l'entrepôt des Flandres et de la Belgique au détriment d'Ostende. Par contre le Journal des Flandres assure, qu'une compagnie de capitalistes belges offre au gouvernement de faire construire un canal de Calloo à Blankenberg, qui joindrait l'Escaut à la mer, en traversant le territoire belge. On ouvrirait ainsi une navigation libre qui permettrait de se passer de la partie de l'Escaut qui traverse le territoire hollandais. L'exécution de ce projet nous permettrait de barrer le canal du Sas à la frontière hollandaise.

Le Journal de Commerce de Paris annonce qu'il va examiner les réductions proposées sur l'entrée en France des houilles et des fers. Une discussion sur cette importante matière ne tardera point à s'ouvrir à la chambre des députés.

Nous publierons demain une liste de souscription de la ville de Herve en faveur des inondés des polders, montant à 673 fr. 32 centimes.

Les fonds publics sont encore arrivés de Paris en hausse. L'emprunt belge a été coté à la bourse du 29 à 82. Aux bourses de Bruxelles et d'Anvers d'hier, il est monté à 77 1/2; c'est le taux le plus haut qu'il ait atteint jusqu'ici.

NOUVELLES DE HOLLANDE.

On lit dans une lettre de La Haye du 24 janvier :

« Quelques zélés patriotes ont ouvert une souscription à l'effet de donner un dîner à l'occasion de la défense héroïque de la garnison Chassé. Vous devez penser que les blessés de la citadelle d'Anvers s'y sont trouvés. Des toasts ont été portés en l'honneur du général maintenant à Saint-Omer; deux personnes, M. O. et V., ont refusé de se lever, en s'écriant que Chassé, d'après ses antécédens, n'avait point fait son devoir; qu'on attendait mieux de lui. Une dispute s'est élevée; les soldats ont pris la défense de leur général; des Français qui se trouvaient à table les ont soutenus; il en est résulté une rixe. Quelques Français ont été de nouveau insultés. Deux ont reçu l'ordre de quitter la ville, pour s'être livré à des voies de faits; cet ordre est d'autant plus arbitraire qu'ils étaient en état de légitime défense. De nouvelles plaintes seront portées au roi par leur ambassadeur; S. M. promettra de se faire rendre compte de l'affaire, et de délai en délai on finira par n'y plus penser. C'est ainsi qu'on rend la justice à La Haye. »

— On écrit de La Haye, 28 janvier :

« Le duc régnant de Brunswick qui était arrié ici la semaine dernière, est déjà retourné dans ses états, après avoir eu une conférence avec S. M. le roi. »

« Les membres de la seconde chambre des états-généraux sont convoqués pour vendredi. »

« Il est arrivé ici un courrier russe; rien n'a encore transpiré sur le contenu des dépêches qu'il a apportées. »

— Le Handelsblad du 30 janvier contient ce qui suit :

On lit dans un journal : « Une nouvelle qu'on prétend sérieusement avoir été en circulation à Paris, prouve jusqu'à quel point peuvent aller la crédulité et l'absurdité. D'après cette nouvelle, une note du cabinet russe serait venue de Londres, et voudrait soumettre la décision des différends belgo-hollandais, conformément aux traités de 1815, à la diète germanique. En effet qu'est-ce qui serait plus humiliant pour l'ancienne Néerlande, ou de se contenter volontairement d'un droit sur l'Escaut, au taux d'un florin par tonneau, ou de persister à en demander trois au risque d'être condamnée par la diète germanique au profit de, Dieu sait, quels calculs politiques? et qui croira que la Russie prêterait la main pour réduire la Néerlande à un état aussi avilissant? La diète germanique, dans l'intérêt de la patrie, ne saurait-elle pas comprendre qu'il faudrait fixer le tol de l'Escaut à zéro? Et alors la Néerlande ne devrait-elle pas résister aussi à la confédération allemande, quand elle aurait déjà contre elle la France, l'Angleterre, l'Autriche, la Russie et la Prusse? »

« La Néerlande refusera certainement l'honneur de l'intervention de la diète germanique s'il lui est offert, ce qui ne nous paraît pas vraisemblable, à cause des raisons ci-dessus alléguées. Pour autant que cette nouvelle ne serait relative qu'au Luxembourg, elle est inexacte sous tous les rapports. Les complications auxquelles l'intervention de la diète germanique dans les différends au sujet du grand-duché de Luxembourg pourraient donner lieu, ne doivent pas empêcher l'accommodement des différends au sujet de la Hollande et de la Belgique. »

THEATRE. — Revus.

Vert-Vert. — Toujours.

Vert-Vert ne pouvait avoir qu'un demi succès. C'est une assez pâle copie du joli conte de Gresset que vous connaissez. Les Visitandines ont perdu, comme vous savez, leur cher perroquet. Elles viennent de le remplacer par un tout petit jeune homme de seize ans, qui porte habit bleu, culotte rose et perruque blonde: sucre, dragées et confitures vont de nouveau leur train. Or le petit jeune homme est sur le point d'entreprendre un long voyage; il s'en va voir ses parents à deux lieues de là, et ces demoiselles de se désoler. Vert-Vert les embrasse toutes, ce qui paraît les amuser infiniment, et le voilà parti. Au second acte nous sommes dans une auberge. Notre innocent voyageur y boit du Champagne avec une comédienne qui lui fait des yeux en coulisse, et se laisse conduire à la caserne par deux officiers qui lui adressent ce que c'est qui l'amour d la dragonne. Le voilà donc devenu mauvais sujet. Au 3^e acte, Vert-Vert rentre au pensionnat, jurant par sacrebleu et ventrebleu, et finit par annoncer au public qu'il a envie de se faire dragon. La dessus la toile tombe; pas de sifflets, pas d'applaudissemens, c'est très-bien.

Toujours.

Ceci est une comédie-vaudeville du Gymnase, un de ces jolis riens où l'esprit et la grâce abondent, petit roman bien musqué, bien vapoureux sur-tout, que l'on écoute sans fatigue comme sans émotions, agréable passetemps dont les détails sont tracés avec une finesse et une habileté infinies, du Scribe enfin, de celui qui a fait la Seconde Année et la Marriane.

La pièce commence brusquement par une déclaration d'amour. C'est M. Armand d'Hermilly qui jure à Mlle. Clarisse de l'aimer toujours. Cette Mlle. Clarisse, pupille de la mère d'Armand, élevée d'abord chez un riche milord anglais, est d'une excellente famille, mais n'a pas un écu de dot. Elle se laisse aimer par speculation. Or, il arrive que cette passion, découverte à propos par le vieux serviteur obligé des vaudevilles de Scribe, ne plaît pas du tout à M^{de} d'Hermilly qui a d'autres projets. Elle destine à son fils une très-jolie nièce, Mlle. Mathilde, qu'elle fait sortir de sa pension afin de l'opposer au caprice de M. Armand, à ce terrible mot toujours! Soins inutiles, Armand ne veut pas en demordre; il aime Clarisse, et il est disposé à l'enlever si sa mère refuse. Mme. d'Hermilly cède, il le faut bien, mais en femme expérimentée qui sait de quelle force est ce mot toujours! dans la bouche d'un amant de 18 ans; elle consent à une condition: c'est que le mariage ne se fera que dans six mois. Armand cède à son tour aux volontés de sa mère: qu'est-ce en effet que six mois pour un homme qui a dit toujours!

Voilà donc la lutte engagée. Epousera-t-il Mlle. Clarisse ou ne l'épousera-t-il pas? Nous allons voir.

Les trois personnages s'en vont dans un château gothique en plein hiver, atterdre l'expiration du délai. Les premiers mois se passent à merveille, on s'aime, on se le dit tous les jours, rien de mieux. Le troisième arrive et M. Armand commence à le trouver long, et il s'amuse à regarder des poissons rouges qui se promènent dans un bocal. Cette vie est d'autant plus ennuyeuse que sa mère ne lui permet pas même de sortir. Un jour pourtant il s'échappe et le voilà

courant dans les allées du Parc après une jeune fille dont il a déjà vu les traits délicieux apparaître comme une ombre à l'une des tours du château. Cette figure occupe l'imagination d'Armand, et compromet singulièrement le fameux Toujours. Vous devinez sans doute que cette figure est celle de Mathilde, qui aime son cousin depuis long-temps, et que la reconnaissance ne tarde pas à se faire à la grande satisfaction de tous, même de Mlle. Clarisse qui, de son côté, épouse un riche anglais. Le joli caractère de femme!

Cette agréable historiette a complètement réussi. Mme. Vadé a compris à merveille et joué avec grâce le rôle de la jeune mère.

Mlle. Thuillier a mis dans le sien toute la pétulance désirable, et Victor a fait, comme toujours, ce qu'il a pu pour augmenter les regrets que sa perte nous causera; cet acteur sera difficilement remplacé. Paul a mérité une mention honorable.

Deux grandes nouveautés sont à l'étude; Richard d'Anjou, tout que tout le monde a déjà lu, et le Philtre opéra d'Auber; elles sont destinées au bénéfice de Derancourt. Celui de Léopold nous rendra deux artistes dont le talent a laissé à Liège de si beaux souvenirs, Mondoville et Théodore.

APPEL AUX DAMES,

Qui désirent faire partie de l'association pour l'encouragement des beaux arts.

On ne doutait pas, Messieurs les rédacteurs, de l'empressement avec lequel serait accueilli le projet d'association pour l'encouragement des beaux arts; de nombreuses signatures couvrent les listes qui circulent.

On s'étonne d'entendre quelque fois soulever la question de savoir, si les dames sont appelées à souscrire: oui certainement, messieurs, elles sont appelées à faire partie de l'association; la lettre du projet ne motive pas ce doute et le but de l'association devait suffire pour le dissiper complètement.

Négliger les occasions, trop rares, où les femmes peuvent s'associer à nos projets, partager nos goûts; c'est négliger une source de jouissances et renoncer à bien des chances de succès.

Le noble appel adressé à ceux qui aiment les beaux arts pouvait-il n'être pas entendu par cette moitié intéressante de la société, dont l'organisation est si bien faite pour les comprendre, pour les encourager et qui par l'intérêt qu'elle y prend, exerce une si heureuse influence sur ceux qui les cultivent.

On sait tout l'intérêt que la présence des dames ajoutait aux promenades au salon de la dernière exposition et si les artistes sont indifférents au jugement des femmes éclairées! on sait ce que plusieurs d'entre eux ont faits d'efforts et obtenu de succès dans l'espoir de mériter leur suffrage. Agréés, etc. (Un de vos abonnés.)

Où nous prie d'insérer la lettre suivante :
Liège, 4^e février 1833.

A MM. les Rédacteurs du COURRIER BELGE.

En reproduisant une lettre de M. Tielemans, vous dites : Un M. Louis Duvivier abbé, si nous ne nous trompons a publié une brochure etc. Cette qualification d'abbé que vous donnez à M. Louis Duvivier, semble destinée à faire prendre le change au public.

Cependant comme j'attache quelque importance à ne point voir mon nom mêlé à des discussions auxquelles je ne prends point part, je vous prie, au nom de la loyauté, de publier la déclaration suivante dans votre feuille.

« J'affirme sur l'honneur que je suis complètement étranger à la rédaction de la brochure intitulée : Réponse à M. Tielemans, et que je ne crois pas même l'avoir lue en entier. »

Au reste, je ne prétends point par cette déclaration, improuver, sans examen, ni connaissance de cause, l'œuvre d'un bon patriote dont je m'honore d'être le frère.

Agréés, etc.
Ch. DUVIVIER, vicaire de Saint-Jean.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche, 3 février, abonnement courant, une représentation de Zampa, ou la fiancée de marbre, opéra en trois actes, suivi par les Poletais, ou les pêcheurs de Dièppe, vaudeville en 2 actes.

Incessamment la 2^e représentation de Toujours, vaudeville nouveau en 2 actes, et la 4^e de la reprise de la Vestale, grand opéra.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche, on JOUERA aux quilles, chez HANOSSET, aux trois Pintes, fond de l'Empereur, à St-Severin, n^o 545, des JAMBONS pesant 16 à 18 livres. 444

On DEMANDE un REMPLAÇANT pour une année, pour le 4^e ban de la garde civique, faubourg d'Amersœur, n^o 74

LIBRAIRIE, à RABAIIS EXTRAORDINAIRE,

pour cause du prochain départ.

F. CANONGETTE, déballé à l'hôtel du Grand Cerf, vient encore de recevoir un très-bel assortiment de livres, dont le catalogue indiquant de nouveaux rabais pour cause de prochain départ, se distribue au prix de deux cents audit magasin. On y trouve le DICTIONNAIRE DE FELLER, 8^e édition, 8^e pour 6 fr. 50 c.

VENTE PUBLIQUE.

Samedi 2 février 1833, à 2 heures de relevée, en vertu d'un arrêt rendu par la cour d'appel de Liège, le 18 janvier dernier, le notaire FRANCKEN VENDRA à la hausse, en la demeure du sieur Preudhomme à Hognoulle, 12284 litrons (400 setiers) froment, et une quantité de seigle et épeautre, provenant de la ferme de M. Dedoncel, située à Hognoulle. Argent comptant 439

VENTE PUBLIQUE.

Jeudi, vendredi et samedi, 21, 22 et 23 février 1833, à 10 heures du matin, ensuite de l'arrêt rendu par la cour d'appel de Liège, le 18 janvier coulé, dûment enregistré, le notaire FRANCKEN VENDRA au plus offrant à la ferme de M. Dedoncel à Hognoulle, le beau MOBILIER le garnissant, consistant en 18 chevaux et poulains, 25 bêtes à cornes, 7 truyes et 31 cochons, 105 bêtes à laine, chariots, charettes, charmes, herses, rouleaux, traits, 82 toisons de laine, pommes de terre, paille d'avoine, garde-robes, tables, chaises, horloge, batteuse de cuisine, semences de trèfles et autres objets trop long à détailler. A crédit. 440

() Chez la veuve Louis STASSE, cabaretière, à Chapon-Seraing, il sera procédé, le mardi 12 février 1833, à 10 heures du matin, par le ministère de M^e MARNEFFE, notaire à Huy, et par devant M. le juge de paix du canton de Bodlegue, à la VENTE publique de DEUX PIEGES DE TERRE sous Chapon-Seraing; l'une vers le moulin à vent de 90 perches 186 palmes, confrontant d'amont et vers Meuse à Gilkinet, et l'autre de 98 perches 415 palmes, en la même campagne, tenant d'amont à Defossé et d'aval à Franckinet. Ces deux terres proviennent de la succession de feu Jean François Stasse de Waleffe et la vente en a été autorisée par jugement du tribunal de Huy, du 28 avril 1830. S'adresser pour avoir des renseignements plus amples, à maître JAMOULLE, notaire à Faime.

() Mardi, 5 février 1833, à 10 heures, on VENDRA aux enchères, en l'étude du notaire PAQUE, les MAISONS suivantes, sises à Liège, Outre-Meuse, savoir :
1^o Une au Pont de Pierre, détenue par M. Collinet.
2^o Une, rue devant les Ecoliers, occupée par Houssa.
3^o Et trois maisons propres à tout commerce, situées rue Puits en Sock, occupées par MM. Thulman et Beaujean. S'adresser audit notaire.

Lundi 4 février 1833, à 2 heures de relevée, on VENDRA au domicile de feu M. de Bailly, rue Mont-Saint-Martin, numéro 616, quelques effets mobiliers, consistant en garde-robe, commode, tables, etc.; plusieurs beaux lauriers, et un piano.
On peut voir ces objets tous les jours depuis 2 heures de relevée jusqu'à 5 heures. 424

A LOUER présentement une MAISON, avec jardin, pompe et citerne, située rue Jonfosse, n^o 302. S'adresser rue Saint-Remi, n^o 454, à Liège. 399

A VENDRE à l'hôtel du Pavillon Anglais un CHAR-A-BANC presque neuf et un fort CHEVAL de cabriolet. — Au même hôtel on cherche une forte FILLE de cuisine et une idem de quartier. 494

() A VENDRE une grande et belle MAISON, située au centre du vallon de Sclessin, à trois quarts de lieue de Liège, réunissant toutes les commodités, telles que chapelle, remise, écurie, logement de fermier, bâtiments ruraux avec prairie, bosquet, jardin dans quel un jet d'eau d'une force extraordinaire, le tout entouré de murs, garnis d'arbres à fruits excellents, en dehors de l'enceinte vignoble et terre.

Cette vente précédemment annoncée aura lieu aux enchères le lundi vingt-cinq février 1833, trois heures de relevée, en l'étude à Liège, du notaire KEPPELNE, où l'on peut s'adresser pour connaître les conditions.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ

Une belle et agréable propriété d'origine patrimoniale, située à Seny, canton de Nandrin, (Condroz) à une demi lieue de la chaussée de Tintot à Liège; consistant en une maison de maître composée de 8 places; 3 cabinets, 2 cuisines au rez de chaussée; 8 places et 5 cabinets à l'étage, greniers, fournil, buanderie, caves, citerne, remise, écurie, étables voutées; jardin avec pelouse, verger arboré, près à deux herbes, bosquet percé de belles allées, étang, pépinière, le tout formant un seul et même ensemble, garni de belles plantations, mesurant environ 42 bonniers des Pays-Bas.

Et un corps de ferme y contigu avec les bâtiments nécessaires pour l'exploitation, composée de 60 bonniers Pays-Bas de terre arable, première qualité, en trois pièces seulement.

Les conditions de la vente présentent toute sécurité pour la possession, et des facilités pour le paiement du prix. S'adresser pour les connaître, au notaire DEMPTYNNE, à Villers-aux-Tours, et pour voir le domaine, au fermier Defays, à Seny.

Le même notaire est chargé de VENDRE une bonne FERME patrimoniale, située dans le canton de Nandrin, composée de 437 bonniers Pays-Bas de biens ruraux et bois. 241

A REMETTRE, le 1^{er} mai prochain, la FERME de la Brassine à la Rimièrre, près de la Neuville, en Condroz. S'y adresser. 442

On DEMANDE une CUISINIÈRE de 40 à 45 ans, pour un pensionnat. S'adresser au bureau du Courrier de la Meuse où l'on dira pour qui c'est. 441

DIRECTION DES TAXES MUNICIPALES.

Le directeur des taxes municipales soussigné, informe le public, qu'il sera VENDU à l'entrepôt de cette ville, samedi, deux du courant, à 9 heures du matin, par le ministère du sieur LEBRUN, courtier de commerce, les objets suivants provenant de saisie :
Un huitième d'hectolitre d'huîtres.
Liège, le 1^{er} février 1833. MARTINY, 443

Au RESTAURANT ANGLAIS, rue Basse-Sauvinière, il y a plusieurs QUARTIERS à LOUER, avec ou sans pension. 425

() La VENTE du beau MOBILIER de la grosse ferme de Geer, se fera les 25, 26 et 28 février prochain. Des annonces ultérieures contiendront le détail des objets à vendre. B. J. JAMOULLE, notaire.

VENTE DE LA BELLE TERRE DE MY, pour sortir de l'indivision.

Cette terre d'origine patrimoniale, située à une lieue de Hamoir, en la commune de My, canton de Durbuy, arrondissement de Huy, consistant en un château, ferme et dépendances avec 193 bonniers en jardins, prairies, terres labourables, bois et pâtures, sera exposée en VENTE aux enchères publiques, le 27 février 1833, 10 heures du matin, par le ministère de M^e BERTRAND, notaire, à Liège, en son étude, sise place St. Pierre, la première enchère servira de mise à prix. S'adresser audit M^e BERTRAND notaire, pour connaître les charges et conditions de cette adjudication.

() Jeudi 7 février 1833, à dix heures du matin, dans le chantier du sieur L. Delvaux, sur Avroy, le notaire DELVAUX, vendra une grande quantité de BOIS SCIES, savoir : une grande et belle partie de planches et quartiers de chêne, fort seches, de toute longueur jusqu'à 12, 14, 15 et 18 pieds, beaucoup de barreaux et feuillettes; une grande quantité de poselets, pièces de bois, vères et terrasses; beaucoup de horrons de platane, de frêne, de chêne, de hêtre et d'orme de 2, 3 et 5 pouces; planches et lattes de bois blanc; planches et quartiers de hêtre; une roue d'usine toute neuve; une nacelle neuve dite passe cheval; plusieurs cents de rais et jantes, etc. Argent comptant.

() Le lundi 4 février, à 10 heures du matin, il sera VENDU aux enchères publiques par le ministère de M. BERTRAND, notaire à Liège, en son étude, place St-Pierre, les pièces de terres à labour dont le détail suit :

1^{er} Lot. — Une pièce de terre, de la contenance de un bonnier 9 perches, située au village de Liers, joignant à M. Renard, à Guillaume Maille et à la chaussée.

2^e Lot. — Une autre de 61 perches 2 1/2 aunes, sise en lieu dit en Felomé, commune de Liers, joignant à M. Colin, à la V^e Cloes, etc.

3^e Lot. — Une autre, de 25 perches 15 aunes, située à l'Arbre Ste. Barbe, commune de Rocour, joignant aux enfants Jean Massart et aux chemins.

4^e Lot. — Une de 17 perches 43 1/2 aunes, sise au même lieu que la précédente, joignant à Messieurs Orban et Jabon.

5^e Lot. — Une de 21 perches 80 aunes, située en la commune de Liers, tenant aux Dlls. Delbrassinne et à Bouffard et Maghin.

6^e Lot. — Une de 47 perches 95 aunes, en la commune de Milmorte, joignant à Thiry Thonart, Joseph Dargent et Massart.

7^e Lot. — Une de 23 perches 98 aunes, sise en lieu dit Manon, commune de Fexhe près Sliis, joignant à MM. Renart et Fraikin.

8^e Lot. — Une de 43 perches 59 aunes, en la commune de Liers, en lieu dit Weyke, joignant à MM. Renarts, Fouarge, etc.

9^e Lot. — Une de 10 perches 89 aunes, en la même commune, près d'Enixhe, tenant à Pierre Leclerq et à Mathieu Antoine.

10^e Lot. — Et une autre de 47 perches 4 aunes, sise en la même commune, en lieu dit sur Dou, joignant Jean Gerard, la veuve Hubert Watrin, Bertrand Darcis et autres.

S'adresser audit M^e BERTRAND, notaire, pour connaître les conditions de la vente.

DEPOT DE PARFUMERIE ANGLAISE.

On trouve au n^o 32, rue Pont d'Ile, un assortiment complet de SAVONS FINS, garantis en toute première qualité, provenant de la fabrique de John Davison, de Londres, que l'on VEND 40 p. c. au dessous du prix de fabrique.

On trouve chez le même, un CHOIX exquis de parfumerie française et étrangère, tout ce qui se fait de plus fin; savoir : Extrait de Portugal de Houbigan Ghardin, idem de Riban de Montpellier, véritable eau de Ninon, eau de Botot, crème balsamique de Sir Grenonck; savon onctueux d'Aubril, savons Demarsans, poudre de Charland pour les dents, vinaigre de Bully, poudre de Ceylan, poudre du Liban, et pulvérine de Laugier; MAOTCHAD, original de Chine, précieux pour les dents; encres sympathiques, par laquelle on peut correspondre sans crainte les indiscrets; oxispilifuga qui enlève dans l'instant les taches produites par les acides, véritable graisse d'ours canadienne, fluide de Java, véritables Macassar, le régénérateur, précieux pour les cheveux, pomade concrète, huile philocome, et généralement tout ce qui se fabrique en parfumerie, à des prix très-Bas.

Le même tient les eaux de fleurs d'orange, d'Hyères en provenance, les eaux de Cologne des trois Ferina, au prix de fabrique.

() ADJUDICATION DE LA BELLE TERRE DE BOMAL.

On fait savoir que le 2 mars 1833, à 2 heures après-midi, il sera procédé par le ministère de M^e BERTRAND, notaire, à Liège, et pardevant M. Chokier, juge de paix, en cette ville, en son bureau sis rue Neuve, derrière le Palais, à la VENTE aux enchères et à l'extinction des feux, de la belle terre de Bomal, libre de charge, située en la commune de Bomal, canton de Durbuy, distante de 6 lieues de la ville de Liège, le château et la ferme de Bomal sont situés sur la rive droite de l'Ourte qui commence à être navigable à une lieue au-dessus de Bomal, et la ferme de Herbet sur la rive gauche, en face du château.

Elle consiste :
1^o En un très beau château, bâti à la moderne, avec 5 bonniers 50 perches de jardins, vignobles et bosquets.

2^o Un corps de ferme attenant audit château, avec 28 bonniers de prairies, 91 bonniers de terres labourables, 54 bonniers de bois et 20 bonniers de pâtures.

3^o En un corps de ferme dite la Ferme de Herbet, avec un bonnier de jardin, 18 bonniers de prairies, 92 bonniers de terres labourables et 34 bonniers de pâtures.

4^o En un corps de ferme dite de Ferminne, sise en la commune d'Isière à une lieue de Bomal, consistant en 50 bonniers de terres labourables, 12 bonniers de prairies et 26 bonniers de bois.

Les immeubles repris aux articles 1, 2 et 3 ont été estimés par trois experts nommés en justice, en 1832 à la somme de 369,000 francs, le château qui a coûté plus de 300,000 francs de construction n'est entré dans l'estimation que pour 30,000 francs quoiqu'en fort bon état, et ils seront adjugés beaucoup au-dessous de l'estimation.

La mise à prix de la ferme de Ferminne désignée à l'article 4 est fixée à 85,000 francs.

Les immeubles énoncés aux articles 1, 2 et 3 seront d'abord exposés en vente en trois lots et ensuite ils seront réexposés en un seul lot pour être adjugé au plus offrant.

Les adjudicataires du château et de la ferme de Bomal et de Herbet ne payeront que la 1/2 de leur prix dans l'année et l'autre moitié 6 ans après; le tout à partir du jour de la vente avec intérêt à 3 1/2 p. 0/0.

Les cartes figuratives de ces immeubles, les titres de propriété et cahier des conditions de la vente sont déposés en l'étude audit M^e BERTRAND, sise à Liège, place Saint-Pierre.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 22 janv. — Métalliques, 88 7/16. — Actions de la banque 1149 0/0.

Fonds anglais du 29 janvier. — Consol., 87 1/8. — Fonds belges, 78 0/0. — Hollandais, 44 3/4.

Bourse de Paris du 29 janvier. — Rentes, 5 p. 100, 103 50 — 4 1/2 p. 100, 00 00. — Rentes, 3 p. 100, 77 00 — Actions de la banque, 1667 50. — Certificat Falcomnet, 89 40 — Emprunt royal d'Espagne, 84 3/4. — Emprunt d'Haïti, 000 00. — Emprunt romain, 82 0/0. — Emprunt belge, 81 1/2.

Bourse d'Amsterdam du 30 janvier. — Dette active, 43 1/2 0000; idem différée, 06100. — Bill. de change, 00 0/0. — Syndicat d'amort., 74 0/0; idem 3 1/2 p. 100, 58 0/0 0/0. — Rente remb., 2 1/2 p. 100, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/0. — Rus. Hop. et C^o, 95 1/2 97 0/0, idem ins. gr liv., 00 0/0 00, idem C. Hamb., 00; idem emp à L., 0 0/0 00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. fr., 3 p. 100, 76 0/0. — Métalliques, 85 0/0. — Naples Calc., 80 1/2 idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 56 1/2. — A. R. 1^{re} levée, 00. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 000 0/0. — Brésil, 52 0/0 — Grecs 2^o levée, 00 0/0. — Conf. guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 00, 00.

Bourse d'Anvers, du 31 janvier.

Changes	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	7 1/8 avance.		
Londres.	12 15	P 12 07 1/2	P
Paris.	47 1/8	P 46 15 1/8	46 3/4 A
Francofort.		P 35 1/4	P
Hambourg.	35 3/8		
Escompte 4 1/2 p. 100.			

Effets publics.

Belgique	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt,	00 0/0 0.
	Empr. de 12 mill.	00 0/0.
	Empr. de 24 mill.,	78 1/2 3/4 et P
Hollande.	Dette active,	99 0/0 0.
	Oblig. de Entr.	00 0 00.
	Dette active,	2 1/2
	Oblig. synd.	4 1/2
	Rent. remb.	2 1/2
		84 et 88 A.

Bourse de Bruxelles, du 30 janvier. — Emprunt de 10 millions, intérêt 000 0/0. — Emprunt de 10 millions, sans intérêt, 00 0/0 0. — Emprunt de 24 millions, 77 1/2 A.

Prix des grains au marché de Liège du 31 janvier.

Froment l'hectolitre,	15 francs 04 cent.
Seigle, id.	11 88

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège.